



DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURE

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PORTUAIRE POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITÉ DE PROMENADE EN MER AU DÉPART DU PORT DE MESCHERS-SUR-GIRONDE

Contexte :

La commune de MESCHERS-SUR-GIRONDE est une commune située sur la façade Atlantique à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, dans le département de la Charente-Maritime. L'ancien village de pêcheurs s'est métamorphosé en station balnéaire à partir du XIX^{ème} siècle au moment de la vogue des bains de mer. La commune, située sur la Côte de Beauté, compte plusieurs plages et conches donnant sur l'estuaire, bordées de pinèdes, et offre aux yeux de ses visiteurs d'imposantes falaises calcaires abritant un réseau de grottes troglodytiques. Autre singularité, la présence de nombreux carrelets jalonnant la côte et témoignant d'une culture de la mer propre à ses habitants. Le port à vocation de plaisance est un lieu de vie essentiel pour les michelais qui y sont très attachés et pour les touristes qui flânent le long du quai et y fréquentent les commerces.

L'objet de la présente consultation consiste à attribuer à chaque opérateur sélectionné selon les conditions précisées dans le présent dossier d'appel à candidature (dans la limite de deux opérateurs), une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité de promenade en mer au départ du port de MESCHERS-SUR-GIRONDE.

Conditions d'exercice :

Pour exercer, chaque attributaire bénéficiera d'un emplacement au port ; cet emplacement se situera en bordure de quai dans le chenal, avec passerelles d'accès et pontons adaptés à l'accueil du public.

Le candidat devra vérifier que le quai affecté à son activité convient pour le navire qu'il utilisera.

Il est signalé que le port chenal échoue à marée basse.

De plus, l'exploitant bénéficiera d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une surface de terrain nu de 5 m² destinée à accueillir un kiosque/billetterie (non fourni).

Tout projet d'aménagement à terre ou à flot sera soumis pour validation préalable à la commune.

Activités attendues :

La collectivité souhaite que soient proposées deux formes de promenade en mer :

*** 1^{er} lot : Promenade en mer par bateau de capacité comprise entre 50 et 90 passagers**

Le candidat proposera une activité régulière de promenade en mer avec un bateau pouvant transporter entre 50 et 90 passagers.

Les caractéristiques du navire ne peuvent excéder les dimensions suivantes :

- Longueur maximale : inférieure à 18 mètres
- Largeur maximale : 4.50 mètres

Il serait apprécié que le candidat implante son activité au départ du port de MESCHERS-SUR-GIRONDE et non d'un autre port.

* 2^{ème} lot : Promenade en mer par bateau de capacité comprise en 5 et 12 passagers

Le candidat proposera une activité régulière de promenade en mer avec un bateau pouvant transporter entre 5 et 12 passagers.

Les caractéristiques du navire ne peuvent excéder les dimensions suivantes :

- Longueur maximale inférieure à 10 mètres
- Largeur maximale : 3.00 mètres

Il serait apprécié que le candidat propose aux clients des prestations plus individualisées telles que l'initiation à la pêche, un pique-nique avec produits régionaux, etc.

Durée de l'AOT : Du 15 mars 2024 au 14 mars 2029

Montant de la redevance d'amarrage :

Capacité du navire	Montant de la redevance annuelle pour la première année d'occupation	Modalités de versement
Navire de capacité comprise entre 50 et 90 passagers	4 500.00 € H.T. 5 400.00 T.T.C.	1 versement en novembre
Navire de capacité comprise entre 5 et 12 passagers	1 200.00 € H.T. 1 440.00 € T.T.C..	1 versement en novembre

Le conseil municipal est susceptible de faire évoluer le montant de cette redevance comme les redevances d'amarrage des bateaux de plaisance.

Personnes habilitées à donner des renseignements :

Renseignements d'ordre administratif : M. MOREAU, directeur général des services de la commune.

Renseignements d'ordre technique : M. BAREZ, responsable du port.

Date limite de réception des candidatures : Lundi 29 janvier 2024 à 12h00

Documents à fournir :

- Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire avec activité commerciale complété ;
- Un dossier intégrant tous les documents et informations permettant à la collectivité d'appréhender et d'analyser au mieux la proposition du candidat. La commune se réserve le droit de solliciter le candidat pour tout complément d'information,
- Tout document permettant d'apprécier la capacité du candidat à exploiter une activité de promenade en mer (permis d'exploiter, assurances, etc.)

Les documents (dossier d'appel à candidature, formulaire) sont à solliciter à l'adresse suivante : mairie@meschers.fr ou à retirer sur le site internet de la commune www.mairie@meschers.com

Conditions d'attribution :

Les propositions des candidats seront appréciées au vu de la qualité du dossier présenté, notamment au regard de :

- La qualité technique de l'offre (10 points) :
 - o Caractéristiques du navire : longueur, puissance, confort des passagers, accueil des PMR (5/10)
 - o Capacité en nombre de passagers (5/10)

- La qualité de la proposition commerciale (10 points) :
 - o Période d'activité (4/10)
 - o Contribution à l'animation du port et à la mise en valeur de la commune (commerces locaux, équipements touristiques, etc.) (3/10)
 - o Stratégie de tarification (2/10)
 - o Pertinence de la communication envisagée (1/10)

- Le taux de la redevance proportionnelle au chiffre d'affaires (10 points)

Les candidats ayant répondu au mieux à ces conditions d'attribution seront reçus pour leur préciser les modalités de l'occupation et de l'exploitation du domaine public.

Les dossiers de candidature devront être remis à l'attention de Madame le Maire :

- Par pli postal à l'adresse suivante :

COMMUNE DE MESCHERS-SUR-GIRONDE
MAIRIE
38 rue Paul Massy
17132 MESCHERS-SUR-GIRONDE

- Par courriel à l'adresse suivante : mairie@meschers.fr